



Montreuil, le 14/06/2019

DÉFENDONS nos congés bonifiés !

Les fonctionnaires «originaires DOM» n'ont pas toujours eu les Congés Bonifiés. Le Gouvernement Macron-Darmanin, veut les supprimer, en liquidant l'essentiel : bonification de 30 jours, billets d'avion, Indemnité de Vie Chère... C'est un des volets des attaques contre les **droits de tous les agents**.

Avant 1978 : Seuls les fonctionnaires **métropolitains** d'Etat exerçant aux Antilles-Guyane et Réunion avaient droit à un régime de congé spécial, préférentiel. Les fonctionnaires «Originaires DOM» en métropole n'avaient pas ce droit. C'était donc un privilège discriminatoire, colonial, voire raciste...

Mars 1978 : au terme de longues **luttres menées par la CGT**, une **mise à niveau** entre fonctionnaires métropolitains dans les «DOM» et fonctionnaires «Originaires DOM» en métropole, fut **arrachée** sous le nom de «Congés Bonifiés», par **décret**. C'était l'arrêt de la discrimination. Le critère de base est le fameux CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) de l'agent...

La «réforme» de 2019 supprimerait l'essentiel des CB des «originaires DOM», en abrogeant notamment leur bonification de congé (30 jours), tout en maintenant le système actuel pour les métropolitains travaillant dans les «DOM» : retour à la discrimination ! Elle serait prise par décret (sans vote parlementaire !), en juillet, quand les personnels auraient le dos tourné...

ACTUELLEMENT : Les congés sont «**bonifiés**» car, **une fois tous les trois ans**, ils comportent :

1/ une «bonification» de congés, actuellement de 30 jours ;

2/ le paiement intégral des billets d'avion par l'employeur public ;

3/ Le versement automatique de l'I.V.C. (Indemnité de Vie Chère) aux fonctionnaires «Originaires DOM» pendant leurs Congés Bonifiés (35% à la Réunion ; 40% dans les autres « DOM »). Cette IVC (perçue par tous les fonctionnaires des DOM), n'est pas une «sur-rémunération» comme on le lit partout. Elle compense le surcoût de la vie dans les DOM par rapport à la métropole. Ce surcoût est lié aux énormes profits du lobby capitaliste privé (notamment béké), qui y contrôle l'import-export et la grande distribution, et auquel l'Etat ne n'est jamais attaqué. C'est la «pwofitayion» dénoncée en 2009 dans les « DOM » et notamment en Guadeloupe.

Les fonctionnaires métropolitains ont droit exactement au même système, dans l'autre sens.

Ce n'est donc pas un privilège d' « Originaires D.O.M. ».

Le PROJET DE «REFORME» est la première attaque frontale contre les Congés Bonifiés des «Originaires DOM». D'abord il ne concerne que les «Originaires DOM» en métropole, pas les métropolitains dans les DOM : **retour de la discrimination !!** Il comporte les points suivants:

1/ Suppression de la bonification de 30 jours : adoption de la règle «classique» des 31 jours consécutifs maximum, avec des « assouplissements ». Il n'y aurait donc plus de «bonification», donc plus de congés «bonifiés», supprimés pour l'essentiel.

2/Suppression de la prise en charge intégrale des billets d'avion de l'agent et de sa famille: l'agent se verra attribuer un «forfait» pour acheter le(s) billet(s) lui-même. Vu les politiques de baisse drastique des dépenses publiques, il est sûr que ce «forfait» sera plus bas que le coût moyen des billets, surtout en juillet-août (où le prix minimum du billet avoisine 800€), Donc l'agent devra payer le différentiel sur ses deniers propres. Si la famille est monoparentale avec 3 enfants, l'agent(e) de catégorie «C» ou «B» pourra-t-il assurer les frais de voyage avec ce forfait ? Non.

3/ Suppression de l'IVC/Indemnité de Vie Chère pendant la durée de leur congé «ex-bonifié» dans leur «DOM» d'origine.

Tout cela dissuadera beaucoup d'«Originaires DOM» de demander ce type de congé. Le «forfait» poussera nombre d'agents à renoncer

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr ✉ dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

🌐 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📞 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



à leur droit . Cela ouvrira un boulevard au Gouvernement pour supprimer formellement ce congé spécifique, en invoquant la «faible demande»

Ce seront des catastrophes familiale, culturelle et identitaire pour des milliers d'agents. Les liens entre la « diaspora » en métropole de chaque « DOM » et le pays lui-même va se distendre encore plus. A terme, c'est la mort lente des liens familiaux et de l'attache à la culture d'origine. Pour les peuples sur place, ce sera une catastrophe : renforcement du « génocide par substitution » (dixit Aimé CESAIRE), puisque les fonctionnaires métropolitains seront incités à rester dans les « DOM ».

Certes, des Ministres ont affirmé que l'IVC serait maintenue. Mais cela ressemble à une manoeuvre pour «calmer» les intéressés. Même si l'IVC était maintenue, l'essentiel du Congé Bonifié des Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais, Réunionnais et Mahorais disparaîtrait.

Donc CETTE « REFORME »-SUPPRESSION DES CONGES BONIFIES DES « ORIGINAIRES D.O.M. » DOIT ÊTRE COMBATTU !!!

Et à la DGFIP ? Les attaques ont commencé depuis longtemps. Nombre de collègues «Originaires DOM» se voient de plus en plus refuser le congé bonifié au prétexte qu'ils auraient «transféré» en métropole leur «CIMM», donc leur « Résidence Habituelle ». C'est ce qui leur arrive souvent quand ils ne souhaitent pas être mutés dans l'immédiat dans leur «DOM». Mais ces choix sont souvent dictés par des impératifs familiaux ou/et financiers :

- 1/ des enfants qui poursuivent leurs études supérieures ;
- 2/ des difficultés familiales ou financières interdisant d'envisager

une mutation dans l'immédiat, notamment pour les jeunes agents qui ne bénéficient pas de l'«Indemnité de changement de résidence». Alors la DGFIP est inflexible : tous les autres critères du CIMM passent au second plan.

Et des agents reçoivent souvent des pressions pour renoncer à ce droit..

La DGFIP serre la vis au maximum au détriment des situations humaines parfois dramatiques vécues par ces agents au quotidien, en jouant sur l'interprétation de la notion de « CIMM ». Naguère il suffisait d'avoir trois critères CIMM pour obtenir les CB (approche ouverte). Aujourd'hui, la DGFIP recherche les critères pour les refuser (approche restrictive, visant à exclure).

Elle a publié la note de campagne d'hiver 2019/2020 en avril 2019 avec un retour au bureau RH-1A au plus tard le 23 avril 2019. Chaque postulant doit remplir un questionnaire de 6 pages !

LES REVENDICATIONS DE LA CGT :

La CGT considère que les congés bonifiés des «Originaires DOM» sont un droit qui ne saurait être remis en cause. Donc la CGT demande qu'au niveau « Fonction Publique » des critères simples et non restrictifs soient appliqués pour les ayants droit avec :

- ➔ limitation des conditions à remplir au nombre de **deux** dans un large choix de **critères**,
- ➔ abrogation de la notion de résidence habituelle,
- ➔ réévaluation de l'indice plafond de référence servant à la prise en charge du conjoint,
- ➔ prise en charge intégrale des billets d'avion des enfants lorsqu'ils partent avec le parent qui ne les a pas en charge, en cas de séparation.

Tous ensemble, battons-nous pour faire respecter le droit aux congés bonifiés.

Ici comme partout, le gouvernement veut réduire les dépenses publiques quels que soient les drames humains provoqués (Hôpitaux, Ecoles...). Ce projet n'est qu'un volet des attaques engagées depuis des années contre TOUS les agents, dans le cadre d'une libéralisation des politiques publiques.

Et combattons le projet de « réforme »-suppression des Congés Bonifiés de Macron-Darmanin.

Alors tous ensemble, SOLIDARITE !!!!

NON à ce projet de « réforme »-suppression des Congés Bonifiés. NON aux discriminations !

Et imposons une amélioration de l'existant.

La CGT Finances Publiques peut vous aider dans vos demandes et pour tout recours.
Contactez : Nicolas THIRION : nicolas.thirion@dgfip.finances.gouv.fr Tel : 01 55 82 80 69